

fit aussi comprendre pourquoi le roi avait fait la sourde oreille à toutes les pétitions, surtout quand elles touchaient l'éventualité d'une union économique avec la Belgique. Guillaume I^{er} se souciait-il seulement du petit Luxembourg où la cherté des vivres avait provoqué des tumultes et où l'activité de Hassenpflug avait réussi à grouper dans l'opposition « orangistes » et « anti-orangistes ? »

Les destitutions de fonctionnaires et de notaires opérées par Hassenpflug en vertu des instructions secrètes qu'il avait reçues de Guillaume I^{er} firent un bruit qui dépassa les frontières du pays pour arriver jusqu'aux chancelleries des grandes puissances.

A la suite de la mauvaise résonance de ce bruit — d'ailleurs susceptible d'être renforcé par la divulgation du complot orangiste en Belgique, très compromettant pour Guillaume I^{er} — mais aussi pour donner suite aux nombreuses requêtes présentées à La Haye*), le roi grand-duc se vit forcé de freiner le zèle de Hassenpflug. Malheureusement le souverain ne put se retenir de truffer le rescrit ad hoc du 27. 11. 1839 de mesures chicaneuses qui estompèrent grandement le bon effet qu'aurait pu avoir ce quasi désaveu du chef des affaires civiles.

Jusqu'en 1840 Guillaume I^{er} reçut de la Trésorerie luxembourgeoise 584 668 florins à titre de liste civile. Des auteurs tels que A. CALMES lui contestent le droit d'avoir touché cette somme bien qu'elle contienne pour une forte part le remboursement des avances faites par le roi à la Commission de gouvernement pendant la période de 1832 à 1839.**)

En Hollande même, différentes circonstances avaient aliéné à Guillaume I^{er} beaucoup de sympathies. Retenons-en les essentielles : les clauses financières du Traité des 24 articles (réduction de la part belge dans l'amortissement de la Dette de 8,4 à 5 millions de florins) ; l'opposition du roi à toutes les réformes constitutionnelles (entre autres la responsabilité ministérielle) ; enfin les 45 millions dépensés inutilement dans l'espoir de voir ressusciter un mouvement pro-orangiste en Belgique. (95)

Mais le roi Guillaume perdit tout crédit lorsque le bruit se répandit qu'il allait se remarier avec une dame d'honneur de la défunte reine, la comtesse Henriette d'OUTREMONT de Vegimont née le 28. 2. 1792 et qui n'était pas seulement d'origine belge mais aussi

*) Entre autres celle du notaire J. P. LEDURE qui fut destitué en 1839 et non en 1840 comme il est dit erronément dans la biographie de J. B. GELLE au fasc. VI p. 341.

**) Pour MULLENDORFF (Luxbg. unter Wilhelm I., p. 328) cette part se serait élevée à 400 000 florins ; pour CALMES (Restauration, p. 325 s) elle n'aurait pas été supérieure à 184 668 florins.